RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON

Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 04/11/2026

FIN.26.00.A23

OBJET : Direction Bibliothèques et Archives - Bibliothèque de Montrapon - Régie de recettes n°23 - Désherbage 21 et 22 novembre 2026 - Nomination temporaire de 2 mandataires suppléants

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création de recettes, d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements, à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,
Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu la délibération du 19 septembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal décide l'application du régime indemnitaire prévu par la réglementation aux régisseurs d'avances et de recettes de la ville de Besançon,
Vu la décision FIN.24.00.D10 du 11 juillet 2024 portant institution auprès de la ville de Besançon d'une régie de recettes à la bibliothèque de Montrapon,
Vu l'arrêté FIN.26.00.A22 du 29/10/2026 portant nomination du régisseur de la mandataire suppléante et des mandataires,
Vu l'avis conforme du Comptable Public du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon en date du 29 octobre 2026,

ARRÊTE

Article 1er : Mmes Elodie RODRIGUEZ-MENDOZA et Valérie VUILLERME sont désignés mandataires suppléantes temporaires de la régie de recettes le samedi 21 et le dimanche 22 novembre 2026.

Article 2 : Les mandataires suppléantes temporaires ne percevront pas de complément indemnitaire.

Article 3 : Le régisseur et les mandataires suppléantes temporaires sont, conformément à la réglementation en vigueur, chargés de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation effectués.

Article 4 : Le régisseur et les mandataires suppléants temporaires ne doivent pas exiger ou percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine d'être constitués

comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du Nouveau Code Pénal.

Article 5 : Le régisseur et les mandataires suppléants temporaires pourront être sanctionnés pour les fautes graves ayant un impact financier significatif. Ils sont soumis, comme l'ensemble des gestionnaires publics, à un régime d'amendes pouvant aller jusqu'à six mois de rémunération annuelle. Les amendes seront individualisées et proportionnées à la gravité des faits, l'éventuelle réitération des pratiques prohibées et le cas échéant, à l'importance du préjudice.

Article 6 : Le régisseur et les mandataires suppléants temporaires sont tenus de présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 7 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la Ville et dont copie sera remise aux intéressés.

Besançon, le - 3 NOV. 2026

Par délégation du Maire,

Fabrice TAILLARD
Adjoint au Maire

Notifié à l'intéressée
le :
Nom Prénom : CESARATTO Géraldine
Signature :

Notifié à l'intéressée
le :
Nom Prénom : RODRIGUEZ-MENDOZA Elodie
Signature :

Notifié à l'intéressée
le :
Nom Prénom : VUILLERME Valérie
Signature :